

—C'est presque la position sociale de nos jours, le parler français à la perfection.— J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.— Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

EN MARGE D'UN RECENT CONGRES

Les instituteurs et institutrices acadiens de l'île-du-Prince-Edouard ont eu leur congrès annuel à Miscouche à la fin du mois d'août. C'est la troisième année, croyons-nous, que le personnel enseignant de l'île se réunit en convention.

Les instituteurs et institutrices de langue française de cette province ont une association provinciale qui fonctionne à merveille et à laquelle s'intéresse activement le clergé acadien. Le compte-rendu du dernier congrès en est une preuve et le rapport des séances démontre les généreux efforts du clergé et des instituteurs pour la conservation et l'expansion de la langue française chez les acadiens de l'île-du-Prince-Edouard.

C'est par nos instituteurs et nos institutrices que survivra l'idéal de notre race, l'idéal catholique et français, dans la formation qu'ils inculqueront à nos enfants. La profonde pensée qui a inspiré la formation d'une telle association chez nos compatriotes de l'île-du-Prince-Edouard, l'ardeur qui préside à son développement, le dévouement qu'elle cultive chez ses membres, le programme de formation religieuse et nationale qu'elle trace à chacun, et, enfin, l'union qu'elle établit entre les membres du clergé et le personnel enseignant, voilà autant de gages de l'importance de cette oeuvre de bien.

Nous n'avons pas l'avantage, dans notre province, de voir notre personnel enseignant organisé d'une aussi belle façon. A certaines époques des tentatives d'organisation ont été faites, des groupements locaux ont été réalisés, mais sans suites.

Pourquoi le Nouveau-Brunswick n'a-t-il pas son association d'instituteurs et d'institutrices catholiques de langue française? N'est-ce pas un organe qui manque à notre vie nationale?

Notre système d'éducation qui vise à la neutralité en matière religieuse, n'est pas fait pour nos enfants. Il conduit nécessairement au paganisme puisque l'école purement neutre est une chose aussi impossible que le feu sans chaleur.

Les principaux éducateurs américains attribuent aujourd'hui toutes les plaies nationales, le manque de respect sans cesse grandissant envers l'autorité, le mépris du mariage, l'augmentation des vols, des fraudes, des meurtres, au système d'éducation neutre.

Dans nos écoles fréquentées exclusivement par nos enfants, nos institutrices peuvent combattre le mal en donnant à leur enseignement une forme chrétienne, en donnant aux enfants une formation religieuse. C'est par le groupement et les leçons qu'elles recevront au cours des congrès que les institutrices apprendront les vrais devoirs de leur position.

Si nous revenons souvent sur ce sujet c'est que nous le croyons de très grande importance, particulièrement dans les centres où les institutrices sont laissées à elles-mêmes. Elles ont les connaissances et la volonté pour faire beaucoup de bien, mais elles ne savent comment s'y prendre. Elles attendent les directives que pourra leur fournir l'exécutif d'une association.

Gaspard BOUCHER.

"Le Droit" Ottawa.

L'école de la rue

Le préfet du pénitencier du comté de Cook (Chicago) annonce qu'il a en garde une centaine de jeunes gens. Environ 70% sont entre l'âge de 17 et 23 ans; de ce nombre, 75 attendent un procès pour meurtre. Ces jeunes gens sont tous des bandits maîtres en matière de crime? Loin de là. Il y a, parmi eux, dit le préfet Fogarty, des jeunes gens dont le seul défaut, c'est la paresse. Trop paresseux pour travailler, ils flânent par les rues et courent les endroits sales ou moins sales.

Et la conséquence? Un jour, ils s'abandonnent avec des criminels de profession et ne tardent point à les imiter. Pourquoi ces jeunes gens vivent-ils dans la rue? Le préfet Fogarty répond: "Parce qu'un grand nombre de pères et de mères ont abandonné leur travail et le résultat, c'est que les enfants s'en vont droit chez le diable." Ces paroles en disent long sur la responsabilité des parents.

Achetez les Marchandises ANNONCES Compares et Chéaleses.

G. N. TRICOCHE

VARIETES

LES AFFAIRES D'ALSACE

Il a été fait grand bruit, ces temps derniers, au sujet du procès de Colmar, des poursuites que le gouvernement français a dû tenter contre les autonomistes d'Alsace. Les étrangers — surtout ceux mal disposés à l'égard de la France, ou mal renseignés — ont conclu de cette triste affaire que les Alsaciens regrettaient d'être redevenus Français. Les Allemands, naturellement, ont été plus loin; ils ont déclaré avec jubilation que l'Alsace aspirait, non pas à l'autonomie, mais bien à une renaissance à l'Allemagne. Il convient de mettre les choses au point. En l'espèce, ainsi que cela ressort du procès, ce sont les Boches qui sont derrière ce mouvement; c'est de chez eux qu'est venu l'argent dépenché à profusion pour la propagande séparatiste qui s'effectuait par des moyens fort ingénieux, et où le cinéma jouait un grand rôle. Toutefois, il est tout aussi indéniable que, s'il n'y avait eu du malaise en Alsace, la propagande n'aurait pu être tentée. Qu'il y ait en Alsace des autonomistes honnêtes et convaincus, cela n'est pas douteux. Je suis contre l'unilinguisme scolaire. Tout homme qui possède de deux langues est doublement armé pour les combats de la vie.

"Le Devoir" Montréal.

Un Centenaire

Dans le numéro du "Devoir" de samedi dernier, M. Hébert rappelle aux lecteurs de ce journal que l'on commémorera le dimanche 23 septembre, à Montbello, le centenaire de la naissance de Napoléon Bourassa. C'est surtout comme auteur du roman "Jacques et Marie" que la population acadienne connaît Napoléon Bourassa. Voici ce qu'écrivit le rédacteur du "Devoir":

Napoléon Bourassa fut d'abord un artiste et l'on pourrait peut-être ajouter un artiste à la mode d'autrefois. Notre-Dame de Lourdes est tout entière de lui, architecture et décoration. Il a pratiqué concurrence, comme de grands artistes du passé, l'architecture et la peinture. Et il a voulu être un propagandiste, répandre au pays le goût et la connaissance de l'art, éveiller et former les talents qui s'ignoraient. Encore il songeait plus aux autres qu'à lui-même. Et les spécialistes savent tout ce qu'il a fait en ce domaine.

Mais, chose curieuse, c'est peut-être comme écrivain que la foule le connaît davantage et c'est un livre bâti à la course, dont les imprimeurs lui arrachaient les feuilles pour la "Revue Canadienne" du mois qui a le plus contribué à populariser son nom. Beaucoup s'imaginent que Napoléon Bourassa était d'origines acadiennes, ou tout au moins rattaché par des alliances de famille au groupe acadien. Il n'en était rien, et cela n'est plus significatif encore l'hommage qu'il voulut lui rendre. Elevé au milieu de descendants d'Acadiens, il a été l'un de ceux qui ont le plus contribué à populariser chez nous le nom et les choses d'Acadie, l'un des bons artisans de la fraternelle amitié qui lie aujourd'hui les deux peuples.

Aussi bien y a-t-il peu de témoignages aussi touchants que celui que donnait à sa mémoire, l'an passé, le congrès national acadien. Son livre fut un cri de coeur, il a touché le coeur de tout un peuple, et c'est une bonne fortune qui n'est arrivée qu'à peu d'écrivains.

Vient de paraître

L'ACTION CANADIENNE-FRANCAISE de septembre

Très intéressant numéro que celui de septembre. Le mot d'ordre insiste sur la nécessité d'organisations paroissiales pour ob-

tenir, quoique ces gens-là n'aient pas du tout pris part aux menées ayant donné lieu au présent procès. Le grand malheur est qu'à la paix, le gouvernement français n'a pas agi avec tact et souplesse vis à vis de la population alsacienne. Les Alsaciens sont d'un caractère indépendant; leur mentalité n'est pas celle des autres Français. Il était ridicule d'attendre que dangereux de leur appliquer des lois et des procédés administratifs qu'ils ne pouvaient comprendre, et qui, certainement, n'étaient pas faits pour eux. Cela était d'autant plus regrettable que la législation allemande, sous laquelle ils avaient vécu pendant 45 ans, se trouvait, sous divers rapports, mieux adaptée aux conditions locales. Il s'est naturellement produit des froissements, dès la première heure; et cela n'était peut-être que le début de ce qui allait se passer. Les Alsaciens pour entreprendre leur oeuvre néfaste. Espérons que la leçon n'aura pas été perdue pour l'Administration Française. S'il n'est ainsi, le procès de Colmar aura eu son utilité.

George Nestler Tricoche.

par le commerce étranger à Montréal. M. Charles Gagné a signé l'article d'enquête sur le crédit rural. On lira ensuite un vibrant portrait de Mrg Papineau, évêque de Joliette. La revue offre à ses lecteurs le beau travail que M. Olivier Asselin a lu à la Semaine sociale de Saint-Hyacinthe. Mlle Ernestine Pineault fait connaître au public la fête des pauvres telle qu'on la célèbre chaque année au collège Marguerite Bourgeoys, et Mlle Marie-Claire Davely esquisse la figure historique de Charlotte Barré. Agrément de notes diverses, la livraison de septembre contient une recension sur le manuel de dessin des Soeurs de St. Croix et l'habituelle chronique de M. Adjuvator Pradette sur La langue française et le commerce. Ne pas manquer de consulter le supplément bibliographique. L'Amé des Livres, tenir dans chaque paroisse l'observance du dimanche violé, ça et là, par l'industrie, mais surtout



L' REND LA VIE PLUS DOUCE

L'estomac des enfants est acide et nécessite un anti-acide. Adoucissez leur système en employant le Lait de Magnésie Phillips! Lorsque la langue ou la respiration indique une condition acide, corrigez-la avec une cuillerée de Phillips. Un grand nombre d'hommes et de femmes ont été soulagés par cet adoucisseur universel — un plus grand nombre de mères devraient y avoir recours pour leurs enfants. Il est plaisant à prendre et neutralise les acides plus facilement que tant d'autres choses employées trop souvent. Aucune demeure ne devrait en manquer.

Le Phillips est le produit authentique, de prescription, que les médecins emploient couramment; le nom est important. "Le Lait de Magnésie" a été la marque de commerce américaine enregistrée de la Charles H. Phillips depuis 1875.



Les Barrages du Temiscouata

—VI—

Nous fournirons au Nouveau-Brunswick l'eau pour produire de l'électricité, et le bois pour fabriquer de la pulpe — Cela ne semble guère d'accord avec le programme d'industrialisation de M. Taschereau — Une paroisse agricole qui serait noyée.

(Extrait du "Devoir")

Dans toute cette affaire de la Saint-John River Storage Company, on cherche vainement à s'expliquer l'attitude de nos autorités provinciales. Depuis qu'il est devenu chef du gouvernement à Québec, M. Taschereau n'a jamais manqué une occasion, à Toronto, à New-York comme à Montréal, d'affirmer sa ferme détermination d'empêcher l'exportation de notre électricité et aussi de nos matières premières. Il met cela de l'avant, c'est le premier article de son programme d'industrialisation de la province.

En gardant notre énergie électrique pose-t-il en principe, nous pourrions utiliser chez nous les ressources naturelles de notre sol et de notre sous-sol. Le capital étranger, s'il veut profiter de ce que nous possédons, sera bien forcé de venir chez nous et nous finirons par avoir ainsi un système complet de production. Du même coup nous arrêterons l'exode de nos gens vers les Etats-Unis. L'industrialisation de la province fournira du travail à toute notre main-d'oeuvre. Non seulement nous conserverons nos richesses matérielles mais, ce qui est plus précieux, notre capital humain.

Même si l'afflux du capital étranger, étant donné certaines conditions qui se répètent malheureusement trop souvent, n'est pas sans offrir de réels dangers, c'est tout de même un programme. Ce que l'on a décidé de laisser faire dans le Temiscouata et, s'il le faut, plus tard, dans les comtés voisins de Kamouraska et de Rimouski, est-il bien d'accord avec ce programme?

La Saint-John River Storage Company, filiale de la compagnie américaine qui a nom l'Internationale Paper, possède maintenant le droit de régulariser, au seul profit pour ainsi dire de son usine néo-brunswickoise du Grand-Sault, le débit des eaux des rivières Madawaska, Saint-François et de leurs affluents. Ceux-ci étaient leurs ramifications dans les trois comtés québécois en question.

L'usine du Grand-Sault se servira des eaux québécoises pour produire de l'électricité. Cette énergie, elle la transmettra à des pulperies du Nouveau-Brunswick qui, à leur tour, prendront comme matière première du bois de la province de Québec. La pulpe qui en résultera sera-t-elle plus néo-brunswickoise que québécoise? On ne sait plus au juste. Ce qui est sûr et certain, c'est que la pulpe s'en ira presque toute aux Etats-Unis avant d'être devenue papier. La part de la province de Québec: 5,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique qu'il nous sera loisible d'aller prendre à l'usine du Grand-Sault. On s' imagine peut-être que c'est suffisant pour industrialiser tous les trois comtés de Kamouraska, de Temiscouata et de Rimouski et pour empêcher, du même coup, leurs populations de s'expatrier de passer dans le Maine?

Mais récapitulons les faits, les faits constatés et indéniables: Le Nouveau-Brunswick ne possède qu'une chose, la chute du Grand-Sault, sur le fleuve Saint-Jean. Normalement, il n'y a pas assez d'eau, toute l'année durant, pour justifier l'établissement d'une usine hydro-électrique. Il faut assurer d'abord un débit régulier des eaux et, pour cela, entreprendre de grands travaux d'éclusage dans le bassin du fleuve, du côté du Maine, du côté de la province de Québec ou des deux côtés à la fois. Le Maine a posé des conditions inacceptables. C'était une fin de non-recevoir. Le Québec s'est montré plus obligeant. Sa

législature a passé les deux bills de 1925 et de 1927, le premier accordant à la province du Nouveau-Brunswick l'autorisation qu'elle demandait; le second pour substituer à la province du Nouveau-Brunswick une compagnie privée, la Saint-John River Storage Company. Cette dernière obtint même des conditions plus favorables au sujet de la livraison de 5,000 chevaux-vapeur que la province de Québec se réserve.

Subséquentement, comme on loutait de la validité des lois iniquées ci-dessus, une autre loi fut votée par le Parlement d'Ontario, ratifiant et confirmant les deux premières. Le bill fédéral stipulait cependant que la Saint-John River Storage Company serait soumise à la loi des compagnies de Québec et puis il ajoutait que la compagnie aurait le droit d'exproprier, en ayant l'approbation de la Commission des chemins de fer, les voies ferrées qui se trouvent dans l'espace défini que la Législature de Québec lui a constitué.

L'usine et le barrage du Grand-Sault sont construits. Quatre turbines achevées, six installées et pourront produire d'ici peu de temps 80,000 chevaux-vapeur; quatre autres turbines de la même puissance y seront ajoutées un peu plus tard.

RIEN CHEZ NOUS

Il n'y a encore rien de construit dans la province de Québec. Il paraît toutefois que les ingénieurs de la compagnie ont fait les relevés partout, qu'ils ont même préparé des plans.

À la Chambre des Communes, M. Jean-François Pouliot a parlé de 40 milles carrés de territoires qui seraient inondés dans le seul comté de Temiscouata: M. Veniot, ministre des ports, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, a répondu qu'il n'y aurait pas 40,000 acres d'inondées — 40,000 acres, c'est environ 25 milles carrés — que le niveau du lac Temiscouata ne serait pas élevé de plus de 7 pieds et demi. M. Veniot n'a pas spécifié cependant s'il s'agissait de 7 pieds, 1/2 au-dessus des hautes eaux du printemps ou au-dessus du niveau d'été.

Quand à la compagnie, elle n'a encore rien fait connaître de ses projets. Tout ce qu'on sait c'est que son usine du Grand-Sault, une fois complétée, produira 160,000 chevaux-vapeur d'électricité et que, pour cela, le débit très irrégulier de Saint-Jean, lui lui faudra créer de nombreux réservoirs.

CONSEQUENCES

A PREVOIR

M. Veniot a dit que le niveau du lac Temiscouata sera élevé de 7 pieds et demi. Si c'est au-dessus du niveau d'été, personne n'y trouvera à redire car les inondations du printemps varient de 9 à 12 pieds et alors les scieries ne sont pas inondées. S'il s'agit d'une élévation de 7 pieds et demi au-dessus du niveau du printemps, c'est autre chose: les scieries du nord seront inondées complètement et disparaîtront. La population de certains villages, celle de Saint-Mathias de Cabano par exemple, devra s'en aller. Il resterait quelques agriculteurs, mais en si petit nombre qu'ils ne pourraient assumer la triple dette, municipale, scolaire et religieuse. La paroisse agricole ne peut non plus s'agrandir à cause de la loi. Les scieries s'établiront plus que jamais.

loin, dirait-on? C'est peu plausible. A cause de l'abondance de l'énergie électrique dans le voisinage, la pulperie d'Edmundston s'agrandira et les Fraser Companies trouveront probablement plus profitable et plus simple d'y employer tout